



## Non renouvellement CDD agent contractuel mairie/allocations

-----  
Par hemisphere

Bonjour,

je suis en contrat CDD dans une mairie en tant qu'agent contractuel et mon contrat se termine fin mars. On me propose un renouvellement mais je vais devoir le refuser au regard d'une situation familiale compliquée. J'ai un fils de 24 ans diagnostiqué schizophrène en 2022. Son état s'est dégradé et actuellement, il devient de plus en plus compliqué de le laisser tout seul à la maison. On s'arrange avec mon mari pour du télétravail et aussi avec ma soeur. Cette situation n'est pas tenable sur le long terme et motive mon souhait de ne pas renouveler mon CDD.

Pouvez-vous d'ores et déjà me dire si mon motif de non renouvellement pourrait être considéré comme un motif légitime pour toucher les allocations chômage. Si oui, quelles sont les démarches particulières que j'aurai à effectuer ?

Merci par avance pour votre aide,

Bien cordialement.

Corinne Venisse

-----  
Par kang74

Bonjour

Pour justifier d'un motif légitime d'un renouvellement de CDD dans la fonction publique, il faut justifier de ce motif légitime dans votre courrier de refus de renouvellement : dans le contexte, je pense notamment au statut d'aidant, je pense au statut d'handicapé, je pense à l'avis fiscal pour prouver l'avoie à charge.

C'est l'administration qui décide de l'accepter comme telle, mais généralement c'est un refus qu'il faut contester au TA.

Quand un schizophrène est en crise, seule une hospitalisation peut avoir un effet : cette maladie impose un traitement, qu'on adapte au fil du temps, et un suivi à vie.

Il n'est pas rare que le malade soit stabilisé, avec une certaine autonomie s'il est coopératif.